

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 09 AVRIL 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le VENDREDI 09 AVRIL à 17H00, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 02 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoint, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, HERNOUT Serge, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme DECRIEM Marie-Christine.

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. AZELART Laurent a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 18h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210409-2021-04-4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

OBJET : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 - Budget principal de la Ville

2021-04-N°4

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 pour le budget principal de Ville d'Aire-sur-la-Lys ;

VU le budget primitif de la Ville d'Aire-sur-la-Lys de l'exercice 2021 qui reprend les résultats de l'exercice 2020 ;

CONSIDERANT que le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2020 au budget principal de la Ville d'Aire-sur-la-Lys a donné lieu à un excédent de 8 373 102,68 € ;

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 1^{er} avril 2021 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur MICHEL BOULET, Maire-adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE

(Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. DUBUISSON Frédéric, M. RYS Didier, votant CONTRE) :

ARTICLE 1er - DE REPENDRE à hauteur de 2 168 362,47 €, le résultat d'excédent d'investissement, et l'inscrire à la nature 001 (recette) sur l'exercice 2021 ;

ARTICLE 2 - DE REPENDRE à hauteur de 6 204 740,21 €, le résultat en report d'excédent de fonctionnement, et l'inscrire à la nature 002 (recette) sur l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210409-2021-04-4-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021